

CSCVC

Conférence des
Sociétés
Chorales
Vaudoises de
Concert

p.a Jean Bovet, président

St-Georges 2 – 1091 GRANDVAUX

Georges Caille, vice-président, a. prés

Rue de Lausanne 38 - 1110 MORGES

courriel : info@cscvc.ch

site : <http://www.cscvc.ch>

ID Card

La Conférence des Sociétés Chorales Vaudoises de Concerts

a été créée en 1964 sous l'impulsion du chef de service des affaires culturelles de l'Etat pour **faciliter la tâche des services culturels** de la ville de Lausanne et de l'Etat de Vaud en **regroupant les diverses demandes** des chœurs d'oratorio.

Erigée en association en 1981, elle est présidée par un team de deux personnes.

Champ d'application	Aides aux concerts d'oratorio des chorales vaudoises membres	24 lausannoises 19 provinciales
Organisation interne	Le président arbitre seul. Le vice-président seconde le président. L'actuel vice-président, fut président de 1982 à 2017 et assure le tuilage. Une conférence annuelle (AG) est organisée.	adresse au domicile du président
Garanties de déficit ou subvention conditionnelle au déficit	Répartition par le président des demandes de subvention dans les enveloppes accordées >>>, La proposition-récapitulation adressée aux services culturels compétents fixe le cadre financier dès leur accord.	Vaud : 70'000.- Lausanne : 47'000.- La proposition est répartie sur la saison bien que les budgets soient sur l'année civile
	Pour la ville de Lausanne, - contrôle des comptes des lausannois et - paiements aux chorales Une convention existe avec la Ville de Lausanne qui transforme le système en subvention globale, plutôt que lié à chaque garantie de déficit, le tout géré directement par la CSCVC qui rend compte annuellement	Correspondance avec Etat Rapport final au Service Culture après vérification attestée des comptes (fiduciaire)
	Si des chorales restent déficitaires, distribution des excédents lausannois non versés en collaboration avec le SERAC (canton)	sous réserve du contrôle fiduciaire
Prêts d'orchestres	Les subventions aux orchestres comprennent un certain nombre de services à prix réduit attribués aux chorales : la CSCVC arbitre les demandes pour faire proposition à	
	OCL : env. 4 concerts par saison	en accord avec disponibilités OCL
	Sinfonietta : deux prêts par saison de type symphonique - un prêt financé par l'Etat pour un chœur CSCVC - un prêt financé par Lausanne pour une chorale lausannoise exclusivement	Pour s'adapter aux conditions changeantes, le Sinfonietta transforme la subvention allouée en un certain nombre de services par musicien.
Logistique	Sur son site www.cscvc.ch , la CSCVC propose - les adresses des chorales - le calendrier des œuvres annoncées - des aide-mémoire - des documents de travail >>>	Comptes, garanties accordées, feuille comptable, tarifs USDAM échéanciers, check-list, modèles de contrats...
	elle organise des colloques sur des sujets préoccupants	sponsoring, effectifs, gestion des comités...
	elle tend à gommer les difficultés liées à l'augmentation de l'offre par diverses collaborations avec toutes sortes d'instances	1964 : 14 chorales 1982 : 22 2021 : 43 dont 24 Lausannoises
Analyse	La demande est très sectorielle mais populaire. Les chorales s'appuient sur leur public (famille, amis). Bénévolat et enthousiasme en sont les moteurs. La Conférence joue un rôle de légitimation et de reconnaissance «officielles».	